

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 16707 Numéro SIREN : 380 034 892 Nom ou dénomination : FINORDEV
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2019 sous le numéro de dépôt 60814

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R060814

N° GESTION : 1990B16707

N° SIREN : 380034892

DENOMINATION : FINORDEV

ADRESSE : 16 rue de Logelbach 75017 Paris

DATE D'ACTE : 20-05-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

FINORDEV
Société par actions simplifiée au capital de 3.720.000 €
Siège social : 16, rue de Logelbach - 75017 PARIS
380 034 892 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2019

Nomination du Directeur Général Délégué - pouvoirs

...

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Directeur Général, l'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat du Directeur Général :

M. Raphaël BELLAICHE
Né le 31 juillet 1997 à Paris à
De nationalité française
Demeurant : 5 rue de Logelbach – 75017 Paris

Le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Raphaël BELLAICHE ne percevra pas de rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Raphaël BELLAICHE entre alors en séance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 9 Février 1988, pris à la suite du décret n° 84-406 du 30 Mai 1984, relatif au Registre du Commerce et des Sociétés, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à l'interdire soit de gérer, administrer ou diriger une personne morale, soit d'exercer une activité commerciale.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT
M. Simon BELLAICHE

